

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 57 (1970)
Heft: 8: Verwaltungsbauten

Artikel: La Nouvelle Poste de Bel-Air à Genève
Autor: Gubler, Jacques / Barbey, Gilles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-82250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

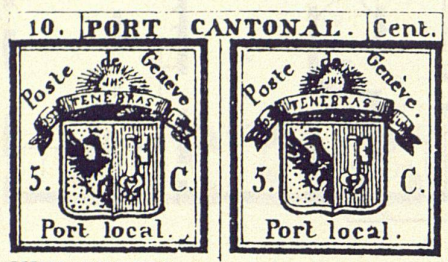
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La Nouvelle Poste de Bel-Air à Genève

par Jacques Gubler et Gilles Barbey

En janvier 1969 à Genève, un immeuble administratif (connu sous le nom de son locataire principal, la banque du Crédit Lyonnais) fut l'enjeu d'une votation populaire. Cette affaire ne mériterait pas relation si toutes les formations politiques ne s'étaient mises d'accord au moins sur un point: la «laideur» du bâtiment. Et l'on vit même certains partis distribuer photographies et schémas tendant à expliquer comment la disparition de l'immeuble – cette «verruge architecturale» – résoudreait «le problème épineux de l'urbanisme en un point chaud du centre de Genève». Les politiciens ne considèrent-ils pas que l'urbanisme consiste surtout à proposer des remèdes immédiats à la «congestion automobile» dont souffrent les villes contemporaines? Quoi qu'il en soit, le «souverain» genevois se rendit aux urnes à raison d'un citoyen sur cinq pour se prononcer sur une affaire financière, et son vote eut l'effet aléatoire de proroger l'existence du «Crédit Lyonnais».

Or, si l'on remonte de quelque 135 ans le cours de l'histoire genevoise, que l'on s'arrête au temps de la Restauration de la République, c'est-à-dire de la restauration des privilèges antérieurs à la Révolution française, que l'on se place sous la magistrature paternelle du Premier Syndic Jean-Jacques Rigaud (le maître de l'ouvrage de la Nouvelle Poste), faut-il constater que la participation de l'électorat aux scrutins de l'époque: 23,5% en 1835¹, rappelle dans une certaine mesure le phénomène actuel de l'«apolitisme»? La comparaison est difficile, car, en 1835, la qualité d'électeur est un privilège restreint découlant de la fortune personnelle. Ce n'est qu'en 1842 (date de l'achèvement de la Nouvelle Poste) que l'on accorde le suffrage à tous les Genevois âgés de 21 ans, et ceci pour élire une première «Constituante». L'érection à Bel-Air d'une «Nouvelle Poste» est directement liée aux événements politiques de l'époque. C'est par euphémisme que le régime Rigaud donne le nom de Poste à un immeuble public qui recèle différents services publics dont le plus important est celui de la gendarmerie. L'implantation du bâtiment a son importance: rive gauche, au pied occidental de l'ancienne Cité, sur le quai du Rhône, non loin des passages sur le fleuve menant à Saint-Gervais, tête de pont du radicalisme. Ainsi les quelques barricades de 1846 s'élèvent-elles à proximité immédiate de la gendarmerie.

Implantation

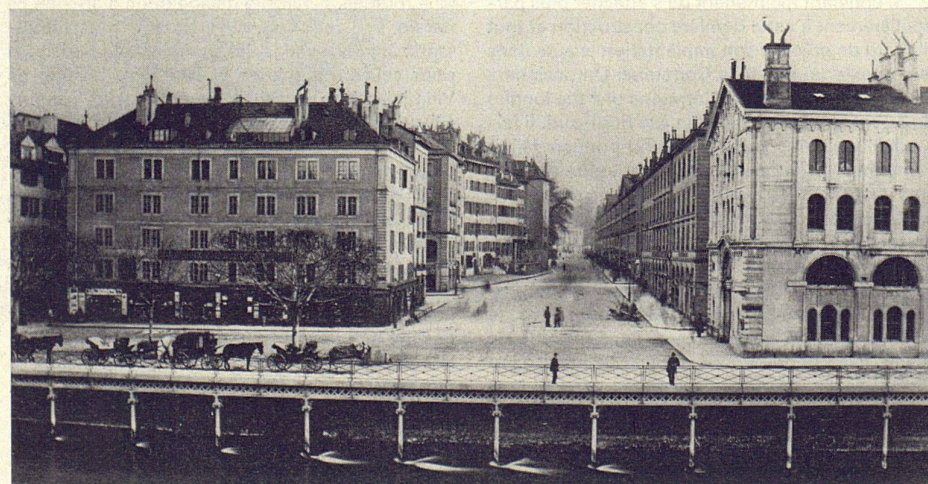
Dans son ouvrage sur «le développement urbain de Genève à travers les siècles», Louis Blondel a montré à la fois les limites et l'ampleur des travaux entrepris sous la Restauration. «La ville avait hérité du XVIII^e siècle une ceinture de fortification avec bastions et contre-gardes au plan compliqué



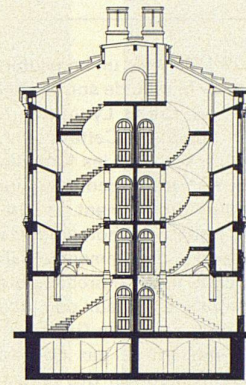
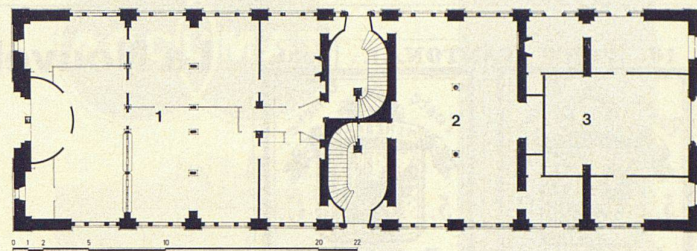
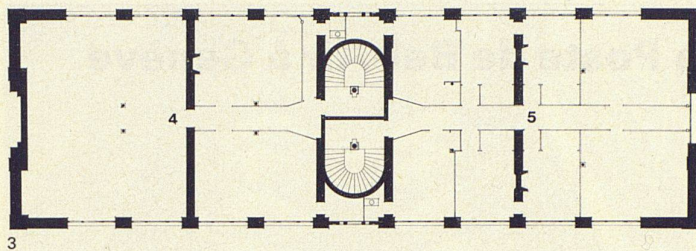
1
Vue générale de l'immeuble

2
La Corratierie au début des années 1870: axe nord-sud

Photos: 1 François Martin, Genève; 2 Document Archives du Vieux-Genève



2



5

3
Plan du rez-de-chaussée

- 1 bureau de poste
- 2 locaux destinés à une école (1847) mais finalement attribués à l'administration postale (1848)
- 3 hangar des pompes
- 4 locaux scolaires
- 5 gendarmerie: séjour des officiers et services divers

4
Plan de l'entresol

5
Coupe centrale sur l'escalier

et couvrant une grande étendue. Tant que Genève fut considérée comme une place forte, il ne pouvait être question d'entreprendre un développement rationnel en dehors de ses murs.² Il faut noter qu'en 1815, date de son accession à la Confédération helvétique, Genève et ses quelque 22 000 habitants formaient la ville la plus peuplée de la Suisse. Ce n'est qu'après le milieu du XIX^e siècle que la population de Zurich dépasse en nombre celle de l'ancienne «Citadelle de Calvin». Dans la première moitié du siècle, sous la Restauration, Genève est donc contrainte à se développer «intra muros»: à l'intérieur de ses murs sont par excellence le symbole politique des privilèges rétablis. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'en 1846, une fois la «Révolution» accomplie, le premier geste du gouvernement radical soit de décréter la démolition des fortifications. Cependant, en dépit des exiguïtés de la géographie politique et urbaine, la ville du Syndic Rigaud trouve à se développer au couchant entre la moraine de la Cité et les bastions occidentaux. Par ailleurs, les deux berges du Rhône constituent le terrain d'élection de tout un mouvement de «restructuration urbaine».

Les programmes architecturaux typiques de la Restauration genevoise sont la villa monumentale (Palais Eynard; Villa Bartholoni), à laquelle se lient des établissements artistiques ou scientifiques (Musée Rath; observatoire; jardin botanique) et des établissements commerciaux (immeubles de la Corratierie; hôtel des Bergues). Simultanément, l'édilité entreprend des travaux importants de génie civil (quais; ponts; port; nouvelle machine hydraulique) et construit des édifices visant à maintenir l'ordre public: une «prison pénitentiaire», un asile d'aliénés et l'immeuble de la Nouvelle Poste.

Il convient maintenant de s'attacher plus particulièrement à cette dernière construction et tout d'abord de préciser son implantation exacte dans le contexte urbain de la Corratierie. On désigne à Genève sous le nom de Corratierie une rue longue de 300 m et courant dans un axe nord-sud. Il fallut quelque huit ans (1824-1832) pour en définir l'ampleur. Imaginons à l'est les contreforts irréguliers de la cité médiévale, à l'ouest une longue façade où s'alignent peu à peu le mur latéral d'un musée, des immeubles de commerce percés de larges vitrines sur quelque 250 m, et finalement le portail d'un marché couvert. On ouvre ainsi une perspective monumentale. Nul doute que le schéma impérial de Percier et Fontaine, rue de Rivoli, avait impressionné l'édilité genevoise. La Corratierie est une sorte de petit morceau de bravoure du régime Rigaud. Les saillies et les décrochements de sa face orientale représentent l'héritage de l'Ancien Régime. La ligne droite du mur occidental, contenu à l'intérieur des fortifica-

tions, affirme l'ordre de la Restauration. L'ensemble a été conçu pour lui-même. Cette grande rue ne se rattache directement à rien ni au sud ni au nord où elle vient buter contre le lit du Rhône. Perpendiculairement, le fleuve interromp de façon pittoresque un effet de déploiement monumental.

Nous avons vu que la dernière façade élevée dans l'alignement de la Corratierie était celle d'un marché couvert. Ce bâtiment, achevé en 1832, est une halle rectangulaire trois fois plus longue que large, implantée parallèlement à la rivière et présentant à la rue un vaste portail en plein cintre, percé dans son petit côté. Il s'agit d'une structure en pierre, définie par des piles extérieures massives qui soutiennent une arcature où s'appuie un toit à deux pans. La grammaire plastique de la Halle de Bel-Air se situe directement dans la ligne de Jean-Nicolas-Louis Durand, ligne promulguée à Genève sous la Restauration par l'ingénieur cantonal Guillaume-Henri Dufour, formé à l'Ecole polytechnique de Paris.

Fidèle à la politique d'assainissement du régime Rigaud, le nouveau marché couvert vise à centraliser en un espace unique le commerce d'alimentation. Au début du XIX^e siècle, «les rues principales, trop étroites, étaient encombrées de hauts-bancs ou boutiques en bois, qui s'alignaient devant les dômes, grands avant-toits supportés par des piliers protégeant les façades des maisons», rappelle Louis Blondel³. Or il semble bien que la volonté édilitaire de déplacer le marché se soit heurtée à la coutume séculaire des consommateurs genevois, habitués à s'approvisionner au cœur même de la rue. Peu rentable, le nouveau marché couvert occupe néanmoins une surface importante de quelque 630 m², et ceci, rappelons-le, à l'intérieur du périmètre exigu de la ville fortifiée. L'autorité décide donc d'affecter ce terrain à d'autres services publics plus importants: la gendarmerie, les pompiers et la poste, et pour cela de surélever le bâtiment. L'Hôtel de Ville lui-même n'avait-il pas été agrandi par surélévation?

Construction

En 1841, soit neuf ans après l'achèvement de la Halle de Bel-Air, le mandat est confié à un jeune architecte d'élever un immeuble à fonctions multiples, tout en récupérant l'enceinte du marché couvert. Le programme des travaux comporte la construction d'un bureau de poste, d'un hangar destiné aux pompiers, d'une caserne de gendarmerie et de divers locaux scolaires. Ces exigences marquent bien la volonté ferme du Syndic Rigaud de consolider son pouvoir par la centralisation des services publics. L'architecte se trouve placé face à plusieurs contraintes dont la plus lourde est certainement la réutilisation d'une structure an-

cienne. Il faut noter que les proportions du marché couvert: ce rapport de 1 à 3 entre largeur et longueur, déterminent un problème inhabituel lorsque l'on construit un immeuble à plusieurs niveaux. Par ailleurs, les exigences multiples du programme présentent des difficultés. On sait que l'identité et les particularités d'un service public, qu'il s'agisse de la gendarmerie, de la poste, des pompiers, ou d'une école, souffrent mal le voisinage avec un autre service public. Quel parti l'architecte tire-t-il de ces données? Sa décision principale se situe dans le choix d'un double escalier tournant, au milieu de la longueur. Cet escalier, auquel répondent deux entrées distinctes, coupe en deux le bâtiment et permet ainsi d'isoler à chaque étage une portion de l'immeuble. L'arcature du marché couvert est assez haute pour introduire un entresol au niveau du tympan, ce qui permet d'élever trois étages sur rez-de-chaussée. Au niveau de la rue, l'architecte met en évidence à l'orient, du côté de la ville, le bureau de poste. Il situe par ailleurs à l'ouest le hangar des pompiers dont les engins roulants s'accrochent mal d'une autre altitude que celle du rez-de-chaussée. Quant aux trois étages, ils sont dévolus

en majeure partie à la caserne de gendarmerie. Seule la portion orientale du bâtiment accueille, à l'entresol et au deuxième niveau, des locaux destinés en principe à une école primaire et à l'école industrielle. Il faut noter que l'autorité hésite à distribuer exactement les locaux scolaires, préférant plutôt disposer d'un certain nombre de mètres carrés susceptibles de répondre aux besoins éducatifs les plus urgents. Cette imprécision du programme pousse probablement l'architecte à concevoir autant que possible des espaces polyvalents. Il est intéressant de constater que plusieurs salles attribuées à l'école primaire et à l'école industrielle au moment de l'adoption officielle du projet (juillet/août 1841) seront occupées par d'autres services dépendant de la poste ou de la gendarmerie à l'achèvement de la construction (été 1842). Nous avons déjà vu que la plus grande surface utile de l'immeuble revient à la gendarmerie. En effet, si les pompiers du Syndic Rigaud habitent chez eux, ses gendarmes et leurs officiers logent en revanche à la Nouvelle Poste. La gendarmerie dispose ainsi de la moitié des caves, de toute la portion occidentale de l'entresol où se trouvent la cuisine et les bureaux, de toute la portion occidentale de l'étage supérieur aménagé en dortoir, de l'ensemble du troisième étage où les officiers logent individuellement à l'est et leurs hommes collectivement à l'ouest. Par ailleurs, la plus grande surface de l'attique en sous-pente revient à la gendarmerie et à ses «chambres à resserer». Point n'est besoin d'insister à nouveau sur le caractère euphémique de l'appellation officielle choisie pour désigner publiquement la fonction de l'immeuble.

La structure de la construction résulte, dans une large mesure, de la contrainte imposée à l'architecte de récupérer le gros œuvre du marché couvert. L'arcature de la halle et ses piles massives déterminent un système de distribution par travées. L'architecte introduit des appuis intermédiaires de fonte moulée. Le poids de l'immeuble repose donc à la fois sur les massifs de pierre offerts par les piles du marché couvert, sur des colonnettes de fonte disposées dans l'axe de chaque travée, et sur des murs porteurs transversaux. Mais cependant cette structure ne répond pas à un schéma absolument rigoureux. Alors qu'au rez-de-chaussée les piliers métalliques, isolés, jumelés ou triplés, s'alignent en différents écartements déterminés par l'organisation spatiale du bureau postal, les étages supérieurs s'élèvent toutefois de façon plus régulière: un mur porteur transversal intervient de part et d'autre du bâtiment comme un élément de symétrie. L'architecte se sert d'un élément technique nouveau, la colonnette de fonte moulée, en le substituant par endroits à un autre élément plus ancien, le mur porteur, que l'on peut percer librement en certains points sans pour autant compromettre la solidité de l'ensemble.

Symbole

Nous avons déjà indiqué dans quelle mesure la Nouvelle Poste représente officiellement l'autorité du Syndic Rigaud. Il s'agit maintenant de préciser exactement la manière dont le bâtiment «parle» à ses contemporains. Et pour cela, il est indispensable de considérer un instant la personnalité de l'architecte et sa formation.

Né à Carouge où son père possède une tannerie, Jacques-Louis Brocher (1808-1884) est «nommé élève» (selon l'expression consacrée) à l'Ecole royale des Beaux-Arts de Paris en 1828, à l'âge de vingt ans. On ne sait pour l'instant si les

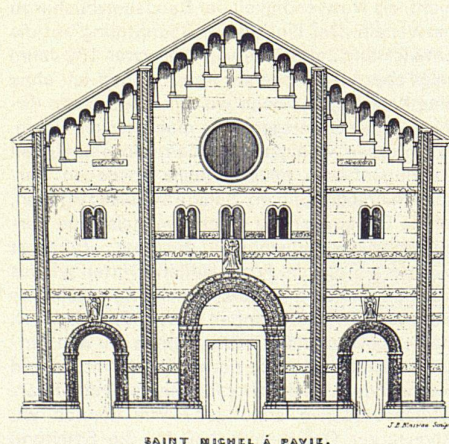
quelque cinq années qu'il passe à Paris aboutissent à un diplôme royal d'architecture. Or, le jeune Brocher s'intéresse beaucoup à l'île britannique pour des raisons essentiellement religieuses. Des prédicateurs écossais rencontrés d'abord en la Cité de Calvin cherchent en effet à introduire une sorte de restauration radicale au sein du protestantisme et connaissent alors un certain succès auprès de la jeunesse. Brocher adhère bientôt à ce mouvement du «Réveil» et entreprend un pèlerinage de quelques semaines en Angleterre et en Ecosse, et ceci à la fin de son séjour parisien et avant de s'établir définitivement à Genève. Cette ouverture d'esprit en direction de Londres et de Glasgow lui permet non seulement d'observer les bâtiments où se réunissent les «congrégations non conformistes», mais aussi de s'initier à un phénomène architectural par ailleurs directement mêlé à la religion: le Gothic Revival. Enfin, son attention est retenue par certains ouvrages de la «littérature artistique» anglaise, dont ceux de Augustus Charles Pugin, John Britton, Thomas Hope et Edward James Willson. De retour à Genève à la fin de sa vingt-quatrième année, Jacques-Louis Brocher trouve toute de suite la possibilité d'approfondir son intérêt pour l'architecture religieuse. En l'espace de dix ans (1832-1842), il construit trois églises: l'Oratoire (1833); la Pélisserie (1838), «chapelle de petite dimension avec charpente en bois revêtant des formes du style ogival des Tudors», selon le témoignage de Brocher lui-même; et l'église néo-gothique des Eaux-Vives (1841/42). De tous les architectes travaillant à Genève sous la Restauration, Jacques-Louis Brocher est probablement l'un des seuls à qui l'on puisse attribuer le qualificatif de «médiévaliste». Certes, son intérêt pour l'architecture du Moyen Âge n'est pas strictement d'ordre archéologique, comme il en va de Jean-Daniel Blavignac, mais représente un élément de référence en accord avec son exaltation religieuse. Brocher visite attentivement et dessine en de petits calepins les constructions romanes et gothiques du bassin lémanique et de la Savoie. Ses carnets d'esquisses attestent par exemple qu'il se rend en 1840 à l'abbaye désaffectée de Bonmont sur Nyon, œuvre romane cistercienne⁶.

Lorsque, en 1841, l'autorité genevoise confie à Brocher le mandat de surélever le marché couvert de Bel-Air, l'architecte se trouve certaine-

ment confronté à un problème stylistique. Il lui faut d'une part opter pour une grammaire architecturale distincte des immeubles de commerce et d'habitation de la Corratierie. D'autre part, son goût pour les constructions religieuses du Moyen Âge et son souci de donner à un bâtiment officiel un caractère représentatif approprié, doivent se concilier. Deux raisons président à l'élection d'un ordre plastique éclectique fondé sur la reminiscence du style «lombard»: 1. la lecture méditée de l'Histoire de l'architecture de Thomas Hope; 2. l'opportunité de sanctifier en quelque sorte un bâtiment public, et ceci en jouant sur le concept de «basilique», structure païenne assimilée au christianisme. Brocher a lu, annoté, mémorisé l'ouvrage de Thomas Hope qui restera pour lui une référence permanente jusqu'en sa vieillesse⁵.

Or, dans son étude centrée sur l'architecture romane en Lombardie et en Allemagne, le peintre, écrivain, collectionneur et architecte dillettante anglais présente une abondante iconographie. Brocher, qui à cette date n'a pas encore traversé les Alpes, connaît ainsi Saint-Michel de Pavie par l'intermédiaire d'une gravure au trait de qualité fort médiocre, faisant totalement abstraction soit des matériaux, soit de la couleur de l'original, soit finalement d'autre chose que d'un rapide «coup d'œil» jeté sur la façade. Et pourtant le dessin qu'il travaille pour la Nouvelle Poste s'inspire dans une certaine mesure du prototype lombard. Notons que l'architecte est conscient de la part d'éclectisme dont témoigne l'art de bâtir de son temps. Il en fait part dans ses notes de lecture et ses brouillons de conférences. Cet aveu est intéressant parce qu'il confirme l'hypothèse émise en 1953 par Carroll Meeks, à savoir que certains architectes du XIX^e siècle entretiennent avec les styles du passé un rapport éclectique stimulant⁶. Par ailleurs, Brocher tient à exprimer son engagement personnel d'ordre religieux. En donnant à l'enveloppe de la Nouvelle Poste une tonalité «lombarde», ne contribue-t-il pas à affirmer les fondements chrétiens de l'autorité civile? «Influence de l'habitude et de la religion sur l'architecture», tel est le titre du quatrième chapitre de l'ouvrage de Thomas Hope. Si l'on compare la façade de Saint-Michel de Pavie, telle que Brocher la connaît par une gravure, et son dessin pour la face orientale de la Nouvelle Poste, les différences surprennent autant que les similitudes. Les contrastes très af-

6
Façade de Saint-Michel de Pavie, planche 32 de l'Histoire de l'architecture de Thomas Hope, Bruxelles 1839



6

7
Façade orientale, état actuel



7

firmés entre pleins et vides dont Hope donne un rendu classicisant échappent complètement à l'architecte genevois qui perce son mur très régulièrement. Un immeuble administratif ne doit-il pas être amplement ajouré? Le rythme de la façade est dicté dans une large mesure par l'agencement des murs latéraux très découpés, dont Brocher cherche à rompre la monotonie en situant un petit fronton à l'emplacement des cages d'escalier. Et l'on retrouve ce motif en façade où l'architecte se livre à une sorte de jeu d'imbrication. Il reste cependant que la grammaire plastique de la Nouvelle Poste, plus pittoresque que monumentale, produisit un certain effet sur les contemporains qui se plurent à y reconnaître une architecture dérivant des grands monuments de la «tradition pisane».

En quoi cet immeuble achevé en 1842 peut-il nous intéresser aujourd'hui? Certainement parce que d'une part, la Nouvelle Poste manifeste certaines solutions de compromis assez coutumières en Suisse lorsque l'édilité entre en contact avec l'architecte. Les contraintes inhérentes à un programme architectural destiné à rallier l'approbation publique n'empêchent-elles pas souvent l'aboutissement d'une conception nettement affirmée? Par ailleurs, cette construction est importante en raison de son programme polyvalent. Les différents services publics regroupés ici sous un même toit conduisent à un renforcement du pouvoir administratif. En cela encore, ce bâtiment intéresse directement notre époque qui favorise la concentration de fonctions distinctes mais complémentaires. L'élément le plus important réside dans l'adaptation de l'immeuble à différentes utilisations successives. En 1876, soit un tiers de siècle après son achèvement, la Nouvelle Poste est occupée par une banque et par divers bureaux. Cette attribution est demeurée inchangée jusqu'à aujourd'hui. Lorsque la caserne de gendarmerie est cédée au secteur privé, point n'est alors besoin de modifier sa structure pour y réaménager des bureaux. Bien sûr, il serait inexact de vouloir prétendre que l'architecte de l'actuel Crédit Lyonnais ait voulu déterminer un système constructif susceptible d'accueillir aisément le changement. Cependant, les contraintes qu'il subit d'un programme à la fois pluraliste et indéterminé quant à la répartition définitive des espaces le poussent certainement à tenir compte de l'aléatoire. Brocher standardise dans une certaine mesure les divisions de l'immeuble en se servant de la structure ancienne du marché couvert. En conclusion, l'immeuble, outre son grand intérêt historique dans le cadre de l'architecture suisse de la première moitié du XIX^e siècle, rejoint également une gamme de préoccupations essentielles de notre époque: la problématique de l'adaptation des espaces à diverses utilisations successives.

Bauen und Erhalten X

Fundament für die Zukunft

Solange die Arbeitsequipe in babylonischer Tradition hochmauerte, wuchs der Bau glatt und relativ «flott» empor. Für die Flachdachkonstruktion wurde jedoch das sogenannte «Warm- und Kaldachsystem» so unglücklich gewechselt, daß durch eine Kältebrücke durch den Putz nach wenigen Monaten ein sonderbares Schattenmuster durchbrach. Baufachleute kamen und konnten den Bauherrn beruhigen, daß es deshalb noch lange nicht in seine gute Stube regne.

Wenn auch heute noch bei einer Flachdachkonstruktion ab und zu etwas schiefgehen kann, so erfreuen wir uns andererseits doch kühnster Städtebauutopien. Mit unserem Beispiel will aber nur dargelegt werden, daß in Zukunft unsere wichtigste Aufgabe die Bewältigung einer Verbindung zwischen bestehenden und neuen, in der Entwicklung begriffenen Systemen sein muß. Traditionelle und neue Systeme müssen sich richtig ergänzen, um sich dann sinnvoll ablösen zu können. Eine monumentale Städtebauutopie, wie sie in Cannes 1969 ausgezeichnet wurde, muß sich zur Verwirklichung mit den vorhandenen Begebenheiten auseinandersetzen, zum Beispiel mit der Leistungsfähigkeit der gegenwärtigen Bauindustrie und ihrer tatsächlichen Entwicklungsfähigkeit in einer vorausgerechneten Zeitspanne.

Den unzähligen Planungstheorien gegenüber hat die Denkmalpflege einen entscheidenden Vorteil. Sie ist es, die zunächst grundlegend eine Verbindung zwischen Bestand und Neuplanung sucht, wenn auch ihrer Eigenart gemäß in erster Linie auf baugeschichtlich-ästhetischer Ebene. Im letzten Punkt fragt sich aber, ob sie für diese unerhört verantwortungsreiche Aufgabe das richtige Instrumentarium besitzt und anwendet. Sie ergänzt die Flut der Baugesetze in einer Altstadtzone durch Bestimmungen über die Materialwahl, Dachneigung, Farbgebung, Fenstergröße usw. Die Ergebnisse befriedigen in den seltensten Fällen.

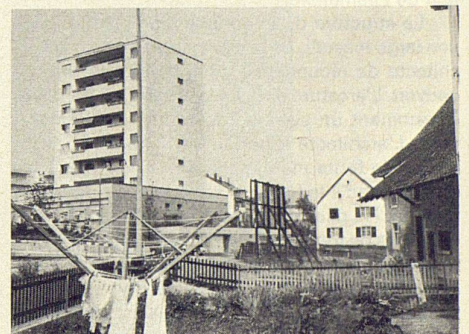
Sicherlich sterben aber die Altstädte im filzigen Dickicht der Verbote. Natürlich wagen wir nicht, die Notwendigkeit der Baugesetzbücher zu bezweifeln. Der Einfluß der Bauordnung auf die Entwicklung des Städtebaus der letzten 150 Jahre zeigt aber erschreckende Aspekte, und ich ahne eine Katastrophe, wenn wir das eingespielte Räderwerk der Gesetzgebung einfach nur verfeinern. Wir müssen wenigstens neben den eingeübten Gepflogenheiten neue Modelle überlegen, versuchen und diskutieren. Solche Impulse zu geben, ist die Denkmalpflege durch ihre vielseitige Vermittlerstellung vorzüglich geeignet. Zunächst müssen wir uns die Frage stellen: Dürfen wir das Individuum durch weitere, immer engmaschigere Gesetze, Strafandrohungen usw. in Zukunft noch stärker bevormunden? Wie können wir den Einzelnen statt dessen zu neuen Engagements und wachsendem, selbststempfundem Verantwortungsbewußtsein ermutigen? Wie können wir Anreize zur Opferbereitschaft für die Erhaltung

kulturgeschichtlich wertvoller Objekte und ihre Einfügung in Neuplanungen fördern?

Das heiße Eisen vorsichtig umkreisend, sei ein Beispiel erwähnt: Sollte man nicht Förderung statt Besteuerung privater Familiengalerien und Kunstsammlungen, welche oft mit großem persönlichem Einsatz und Wissen aufgebaut wurden, erwägen? Diese entfalten sich selten über mehrere Generationen hinweg; der Grund dafür liegt aber zuletzt im Desinteresse der Nachkommen. In einem ererbten Haus werden beispielsweise wertvolle Fundobjekte, besonders wenn sie mit der Bausubstanz verbunden sind, zerstört, «um nicht in Schwierigkeiten zu kommen». Auch weil man deren Integrierung bei einem modernisierenden Umbau hilflos gegenübersteht. Weil man von einer Behörde nicht Beratung und Hilfe, sondern einschränkende Bestimmungen erhält oder zumindest befürchtet.

Wir fassen zusammen: Die Verwirklichung einer kühnen Planung wird durch Kenntnis und Rücksichtnahme auf bautechnische, architekturgeschichtliche und kulturpsychologische Momente und die reale Gegenwartssituation nicht eingeschränkt, sondern reifer. Dazu müssen wir alle in der Zukunft eine neue Basis verständnisvollen Entgegenkommens finden. Die Not wird uns dazu zwingen.

Othmar Birkner



- 1 Ruchon, François, et Martin, Paul-E.: «Le régime de la Restauration, 1814–1841», in «Histoire de Genève de 1798 à 1931», Alexandre Jullien, Genève 1956 (p. 86).
- 2 Louis Blondel: «Le développement urbain de Genève à travers les siècles», «Cahiers de préhistoire et d'archéologie», Genève/Nyon 1946 (p. 85).
- 3 Louis Blondel, op. cit., p. 85.
- 4 Les carnets et les notes de lecture de J.-L. Brocher sont déposés aux archives du Vieux Genève, cabinet iconographique rattaché au Musée d'Art et d'Histoire.
- 5 Hope, Thomas: «An Historical Essay on Architecture», London 1835, Traduction française d'Auguste Baron: «Histoire de l'architecture», Bruxelles 1839.
- 6 Meeks, Carroll L.V.: «Creative Eclecticism», «Journal of the American Society of Architectural Historians» vol. 12, n° 4 décembre 1953 (p. 15–18).

1, 2 Fortschritt: Oberwil, einst ein Dorf bei Basel – und heute?